



Communiqué de presse

Faubourg Immobilier adopte la technologie LegaLife pour la digitalisation du processus de vente en VEFA sur son opération au Vésinet (78)

Le promoteur du Groupe Idec spécialisé en immobilier résidentiel accorde sa confiance à LegaLife pour la vente en ligne de 18 logements au Vésinet (78)

Paris, le 24 juillet 2018 – Faubourg Immobilier adopte la technologie LegaLife pour la digitalisation du processus de vente en VEFA. Le promoteur du groupe Idec, spécialisé en immobilier résidentiel, a choisi de lancer la solution sur un programme situé au Vésinet (78), composé de 18 logements neufs.

La solution développée par LegaLife est un service innovant qui simplifie et digitalise entièrement le processus de vente en VEFA. Elle permet ainsi d'accélérer le délai de traitement des dossiers entre la réservation en bureau de vente et la signature de l'acte de vente chez le notaire, tout en offrant aux acquéreurs une expérience d'achat 100 % digitalisée.

Une solution zéro papier

Grace à la technologie de LegaLife, Faubourg Immobilier passe l'ensemble de son processus de vente au zéro papier. Les commerciaux et acquéreurs n'ont plus à passer un temps considérable à compléter à la main les trois exemplaires du contrat de réservation à parapher et signer. Ils leur suffit de répondre à quelques questions simples et un contrat de réservation sur-mesure se crée automatiquement et instantanément. La signature du contrat de réservation et de ses annexes ainsi que la notification SRU se font de manière électronique en quelques clics, grâce à l'intégration de DocuSign, leader mondial de la signature électronique, et d'AR24, solution de recommandé électronique utilisée quotidiennement par plus de 6000 notaires.

Des outils collaboratifs entre les parties prenantes afin de suivre l'ensemble du processus

De son côté, Faubourg Immobilier disposera d'un compte administrateur, partagé avec le notaire du programme, leur permettant de suivre l'avancement des dossiers et d'être notifiés au moment voulu des actions à effectuer par chacune des parties prenantes. L'outil de suivi se met à jour automatiquement et en temps réel en fonction des réponses apportées au questionnaire du contrat de réservation, des fichiers importés, des dates programmées, etc. Et cela jusqu'à la livraison du programme.

L'acquéreur, une fois le lot réservé, a accès à un compte personnel lui permettant d'être en contact avec le promoteur jusqu'à la livraison de son appartement. Ce compte client lui permet, entre autres, de suivre l'évolution de son dossier chez le promoteur et chez le notaire, d'accéder à une messagerie pour échanger avec chacun d'entre eux, de suivre l'évolution des travaux grâce à un suivi de chantier sur lequel le

promoteur peut mettre à disposition des acquéreurs des photos, vidéos, newsletter, etc. Enfin, le compte client lui permet aussi de suivre l'ensemble de ses appels de fonds afin d'avoir une vision complète des échéances.

Améliorer l'expérience client et l'impact environnemental

Pour Alberto Fernandez, Directeur des Opérations et du Développement au sein de Faubourg Immobilier, « *la digitalisation du processus de vente immobilière répond à plusieurs besoins : la simplification des démarches pour les acquéreurs, mais aussi pour nous, promoteurs, qui rationalisons la gestion des programmes. C'est également un gain de temps considérable dans les relations avec nos notaires, et qui s'inscrit dans une démarche zéro papier* ».

« *Nous nous réjouissons de la confiance accordée par Faubourg Immobilier à la solution LegaLife. La digitalisation du secteur immobilier est en marche, ce qui se confirme avec l'attrait de notre solution. Nous avons lancé cette solution il y a 6 mois et nous travaillons déjà avec plus de 40 promoteurs* », déclarent François Marill et Thomas Rivoire, co-fondateurs de LegaLife.



À propos de LegaLife

Fondée en 2013 par François Marill, Thomas Rivoire et Olivier Adam, LegaLife est la première legaltech à avoir proposé en France la rédaction automatisée des documents juridiques 100 % en ligne. Parti du constat que le coût des services juridiques traditionnels est une barrière qui contraint beaucoup de particuliers et de chefs d'entreprise à en limiter leur utilisation, LegaLife propose sur son site quelques 130 documents administratifs et juridiques à créer soi-même en quelques minutes. Guidé à travers l'ensemble du processus par des questions simples, l'utilisateur obtient son document qu'il peut utiliser directement ou choisir de faire vérifier par un avocat partenaire de LegaLife. La technologie de LegaLife est également vendue en marque blanche aux avocats, notaires, experts-comptables, promoteurs immobiliers et directions juridiques de grandes entreprises. Plus d'informations sur www.legalife.fr

À propos de Faubourg Immobilier

Créé en 2006, Faubourg Immobilier est le promoteur immobilier spécialisé en résidentiel du groupe IDEC, opération d'immobilier global. Le rayon d'action de Faubourg Immobilier s'étend à toutes les formes d'immobilier résidentiel : en accession à la propriété ou à visée locative, résidences privées ou résidences gérées (étudiants, seniors, tourisme). Fort de son expérience la société maîtrise tous types d'opérations : de la conception de quelques logements à celle de tout un quartier. Présente essentiellement dans les grandes métropoles, la société privilégie toujours la qualité à la quantité. L'approche architecturale est toujours la même, rigoureuse et exigeante et ce, jusque dans les moindres détails. Aux côtés des collectivités locales et proche de ses clients, elle met tout en œuvre afin d'optimiser la qualité de vie tout en préservant l'environnement. Plus d'informations sur : www.faubourg-immobilier.com

Contacts presse

LEGALIFE

Nicolas Daniels – 06 63 66 59 22 – ndaniels@ulyse-communication.com

Candide Louniangou – 06 32 76 03 27 – clouniangou@ulyse-communication.com

FAUBOURG IMMOBILIER

Candice ATTEY – Responsable Marketing – 01 42 68 59 53 - c.attey@groupeidec.com